

DOSSIER

Les chiffres de l'enseignement catholique



L'enseignement catholique associé à l'État par contrat scolarise un élève français sur cinq. 7 343 unités pédagogiques¹ composent les établissements du réseau qui sont associés à l'État en application de la loi Debré de 1959 pour ceux qui relèvent de l'Éducation nationale, ou de la loi Rocard de 1984 pour ceux qui relèvent du ministère de l'Agriculture.

À la rentrée 2019, 2 099 282 élèves sont accueillis dans ces établissements : 852 752 dans le 1^{er} degré, 1 201 563 dans le 2^d degré et post-bac relevant de l'Éducation nationale et 44 967 dans l'enseignement agricole. Les établissements relevant de l'Éducation nationale scolarisent 14 150 élèves porteurs de handicap. Les effectifs de l'enseignement catholique sont

globalement stables, mais évoluent de manière contrastée en 1^{er} et 2^d degrés. Dans les établissements relevant de l'Éducation nationale, le 1^{er} degré perd en effet 9 284 élèves quand le 2^d degré en gagne 9 655. La hausse est constatée en collège (+ 6 346), en lycée général (+ 5 595), en BTS (+ 1 605) et en CPGE (+ 322). Les autres formations des lycées technologiques et professionnels perdent 4 213 élèves.

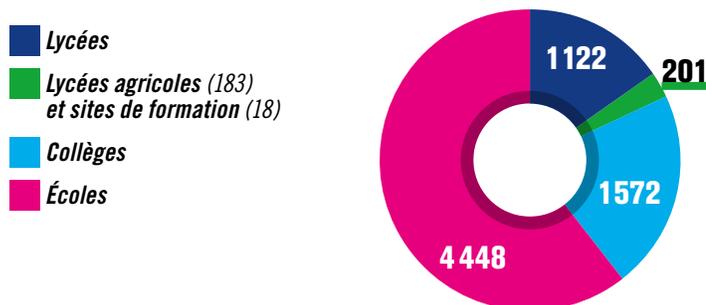
Les lycées agricoles enregistrent, quant à eux, une baisse de 565 élèves. L'enseignement catholique accueille par ailleurs environ 26 000 apprentis.

(1) Une unité pédagogique est une école, un collège ou un lycée (général, technologique, professionnel ou polyvalent...). Un établissement peut comporter une ou plusieurs unité(s) pédagogique(s).

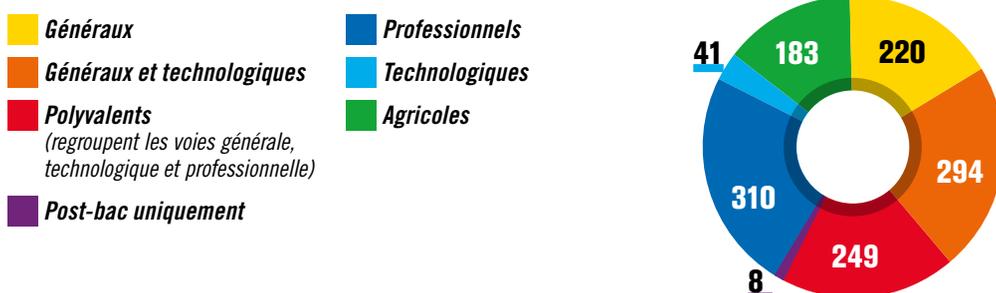
Les établissements

L'implantation des établissements de l'enseignement catholique est très inégale selon les régions. Elle évolue très peu dans le temps. Les écoles, en grande majorité maternelles et élémentaires, sont de taille moyenne : la moitié des écoles comptent 6 classes ou moins, seules 13 % ont 14 classes et plus. 54 écoles (1,2 % du total) sont des écoles à classe unique. Les collèges et lycées sont souvent regroupés dans des ensembles scolaires. Ils sont de taille plus modeste que ceux de l'enseignement public. Enfin, 72 % des lycées agricoles ont moins de 300 élèves.

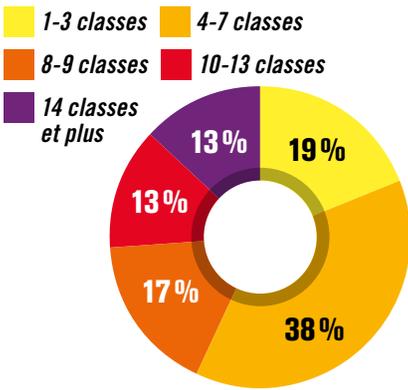
RÉPARTITION DES 7 343 UNITÉS PÉDAGOGIQUES



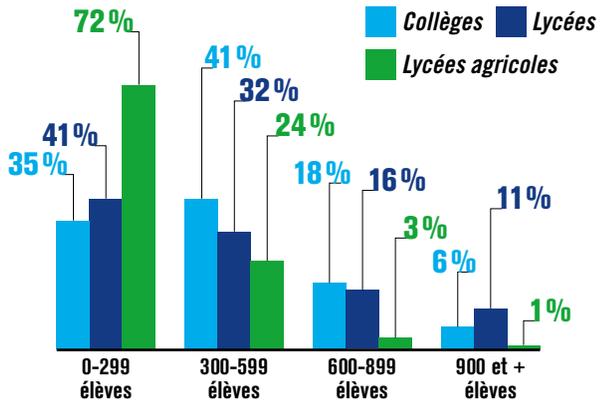
RÉPARTITION DES 1305 LYCÉES



TAILLE DES ÉCOLES

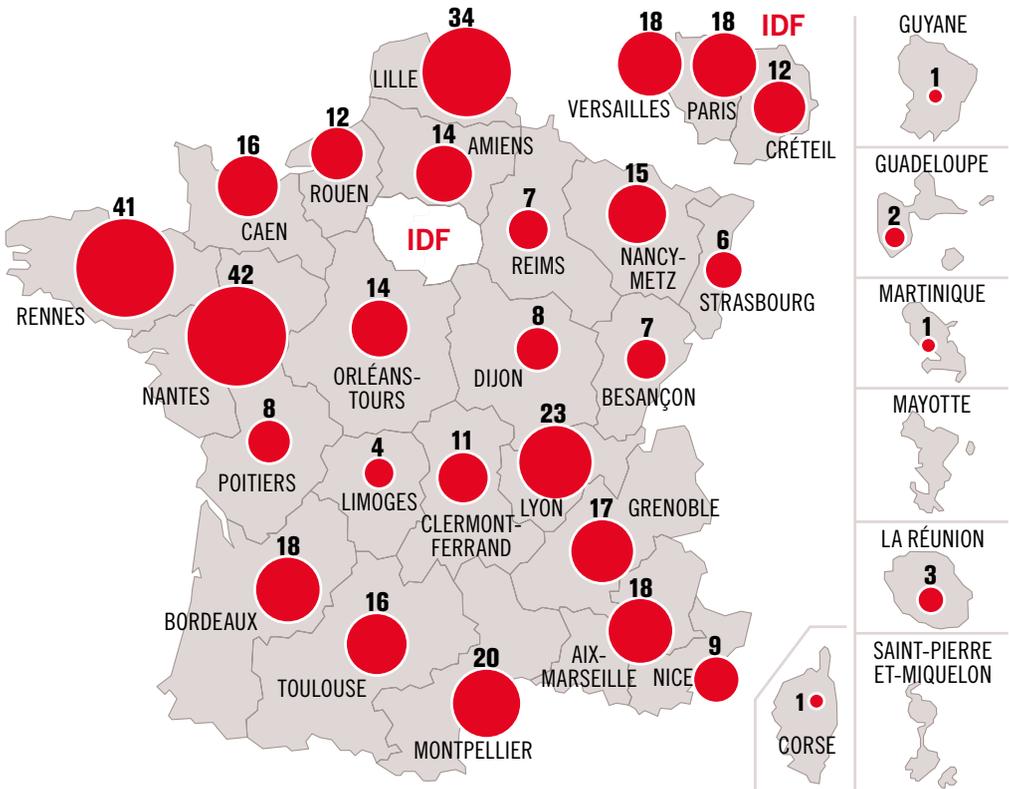


TAILLE DES UNITÉS PÉDAGOGIQUES DU 2^d DEGRÉ



NOMBRE DE LYCÉES POST-BAC PAR ACADÉMIE

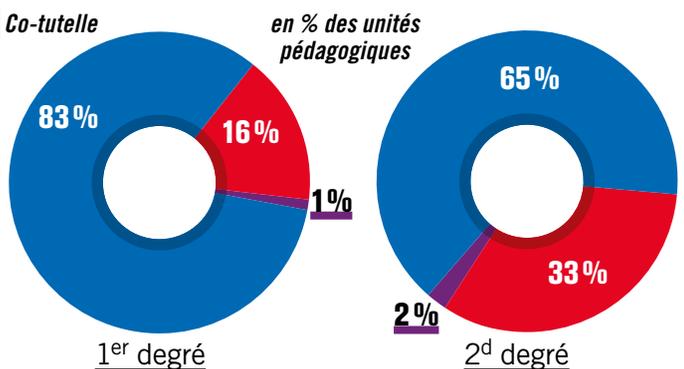
Carte des 416 lycées privés associés à l'État par contrat possédant un pôle post-bac, hors FCIL (Formations complémentaires d'initiative locale), auxquels s'ajoutent les CFA, 70 établissements agricoles et quelques établissements hors-contrat. Ils sont fédérés au sein de RenaSup (Réseau d'enseignement supérieur privé de l'enseignement catholique).



RÉPARTITION SELON LES TUTELLES

■ Diocésaine ■ Congréganiste ■ Co-tutelle

Chaque établissement relève d'une autorité de tutelle, mandatée ou agréée par l'évêque du lieu. Elle est exercée par une personne physique. Le plus souvent, il s'agit du directeur diocésain, pour les établissements sous tutelle diocésaine, et du supérieur majeur ou de la supérieure majeure, pour les établissements sous tutelle congréganiste.



Les élèves

L'enseignement catholique sous contrat scolarise 2 099 282 élèves à la rentrée 2019. Les effectifs sont stables (-194) mais varient sensiblement selon les niveaux d'enseignement. On observe une progression dans les collèges (+ 6 346 élèves), les lycées généraux (+ 5 595), les BTS (+ 1 605) et les CPGE (+ 322). Par ailleurs, on note une baisse importante dans le 1^{er} degré qui perd 9 284 élèves, les lycées technologiques et professionnels (- 1 928), les formations complémentaires (- 2 285) et les établissements agricoles (- 565).

NOMBRE D'ÉLÈVES ACCUEILLIS À LA RENTRÉE 2019

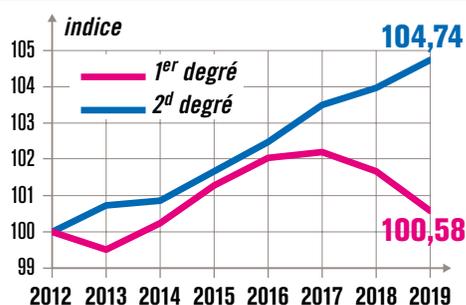
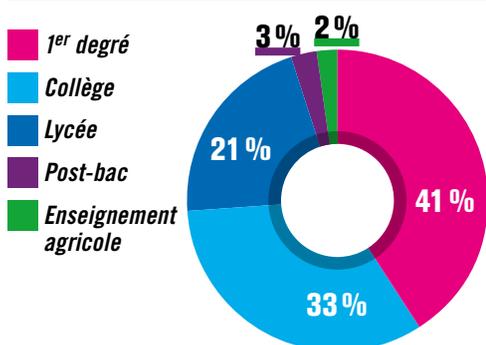
1^{er} degré		852 752
Maternelle	286 074	
Élémentaire, dont Ulis	564 800	
Structures spécialisées (IME, Itep...)	1 878	
2^d degré		1 136 426
Collège	702 296	
dont Segpa	4 304	
Lycée	434 130	
dont formations générales	277 595	
dont formations technologiques	45 192	
dont formations professionnelles	111 343	
Post-bac		65 137
dont CPGE	13 140	
dont BTS	46 955	
dont autres formations post-bac sous contrat	5 042	
Enseignement agricole		44 967
TOTAL		2 099 282

Ulis : Unité localisée pour l'inclusion scolaire. *IME* : Institut médico-éducatif.

Itep : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique. *Segpa* : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

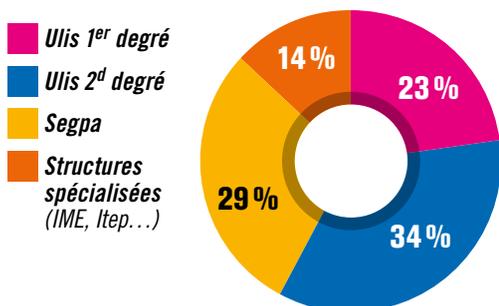
CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles. *BTS* : Brevet de technicien supérieur.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



Les effectifs de l'enseignement catholique ont progressé de 3 % entre 2012 et 2019, passant de 2,037 à 2,099 millions d'élèves.

ACCUEIL DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



L'enseignement catholique scolarise 14 150 élèves en situation de handicap, dont 3 195 en Ulis 1^{er} degré dans 346 écoles, 4 886 en Ulis 2^d degré dans 1 663 collèges ou lycées, 4 133 en Segpa dans 91 collèges et 1 936 dans 38 structures spécialisées.

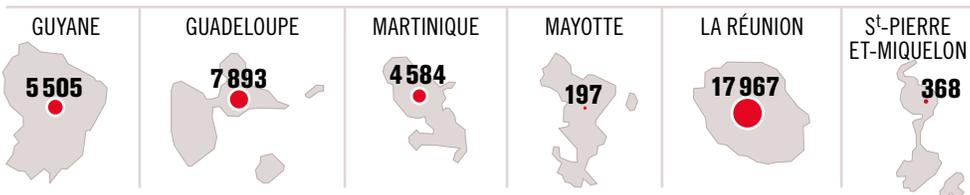
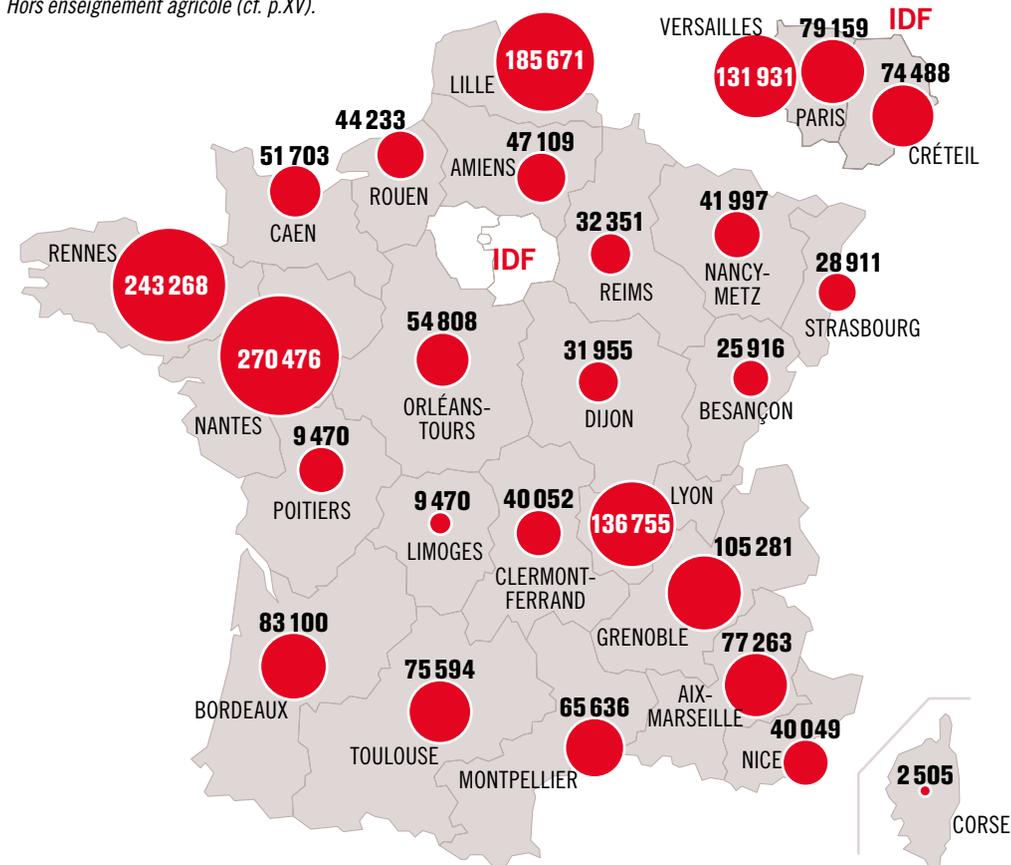
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉLÈVES PAR DÉPARTEMENT ET ACADÉMIE

Hors enseignement agricole (cf. p. XV).

04. Alpes-de-H ^{te} -Prov.	1 575	38. Isère	32 863	16. Charente	7 011
13. Bouches-du-Rhône	57 383	73. Savoie	9 090	17. Charente-Maritime	8 333
05. Hautes-Alpes	1 993	Total Grenoble	105 281	79. Deux-Sèvres	13 286
84. Vaucluse	16 312	59. Nord	142 983	86. Vienne	11 490
Total Aix-Marseille	77 263	62. Pas-de-Calais	42 688	Total Poitiers	40 120
02. Aisne	11 121	Total Lille	185 671	08. Ardennes	4 966
60. Oise	16 668	19. Corrèze	4 449	10. Aube	7 364
80. Somme	19 320	23. Creuse	243	51. Marne	17 413
Total Amiens	47 109	87. Haute-Vienne	4 778	52. Haute-Marne	2 608
25. Doubs	12 226	Total Limoges	9 470	Total Reims	32 351
70. Haute-Saône	3 413	01. Ain	15 988	22. Côtes-d'Armor	32 952
39. Jura	6 349	42. Loire	35 616	29. Finistère	61 976
90. Territoire de Belfort	3 928	69. Rhône	85 151	35. Ille-et-Vilaine	81 286
Total Besançon	25 916	Total Lyon	136 755	56. Morbihan	67 054
24. Dordogne	5 436	11. Aude	4 804	Total Rennes	243 268
33. Gironde	37 634	30. Gard	21 547	27. Eure	10 756
40. Landes	6 141	34. Hérault	24 689	76. Seine-Maritime	33 477
47. Lot-et-Garonne	6 928	48. Lozère	5 087	Total Rouen	44 233
64. Pyrénées-Atlant.	26 961	66. Pyrénées-Orientales	9 509	67. Bas-Rhin	13 312
Total Bordeaux	83 100	Total Montpellier	65 636	68. Haut-Rhin	15 599
14. Calvados	23 244	54. Meurthe-et-Moselle	13 818	Total Strasbourg	28 911
50. Manche	18 260	55. Meuse	3 107	09. Ariège	2 248
61. Orne	10 199	57. Moselle	18 623	12. Aveyron	12 704
Total Caen	51 703	88. Vosges	6 449	32. Gers	4 241
03. Allier	5 170	Total Nancy-Metz	41 997	31. Haute-Garonne	27 517
15. Cantal	2 726	44. Loire-Atlantique	99 029	65. Hautes-Pyrénées	5 965
43. Haute-Loire	14 727	49. Maine-et-Loire	66 876	46. Lot	2 854
63. Puy-de-Dôme	17 429	53. Mayenne	21 103	81. Tarn	11 487
Total Clermont-Fd	40 052	72. Sarthe	20 312	82. Tarn-et-Garonne	6 578
2A. Corse-du-Sud	1 318	85. Vendée	63 156	Total Toulouse	73 594
2B. Haute-Corse	1 187	Total Nantes	270 476	91. Essonne	23 339
Total Corse	2 505	06. Alpes-Maritimes	23 430	92. Hauts-de-Seine	47 227
77. Seine-et-Marne	24 016	83. Var	16 619	95. Val-d'Oise	21 813
93. Seine-Saint-Denis	25 916	Total Nice	40 049	78. Yvelines	39 552
94. Val-de-Marne	24 556	18. Cher	4 342	Total Versailles	131 931
Total Créteil	74 488	28. Eure-et-Loir	10 534	Total Métropole	2 017 801
21. Côte-d'Or	13 833	36. Indre	2 392	971. Guadeloupe	7 893
58. Nièvre	3 098	37. Indre-et-Loire	15 201	973. Guyane	5 505
71. Saône-et-Loire	9 409	41. Loir-et-Cher	7 365	972. Martinique	4 584
89. Yonne	5 615	45. Loiret	14 974	976. Mayotte	197
Total Dijon	31 955	Total Orléans-Tours	54 808	974. Réunion	17 967
07. Ardèche	17 337	75. Paris	79 159	975. S ^t -Pierre-et-Miqu.	368
26. Drôme	17 265	Total Paris	79 159	Total Dom	36 514
74. Haute-Savoie	28 726			TOTAL	2 054 315

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ACADÉMIE

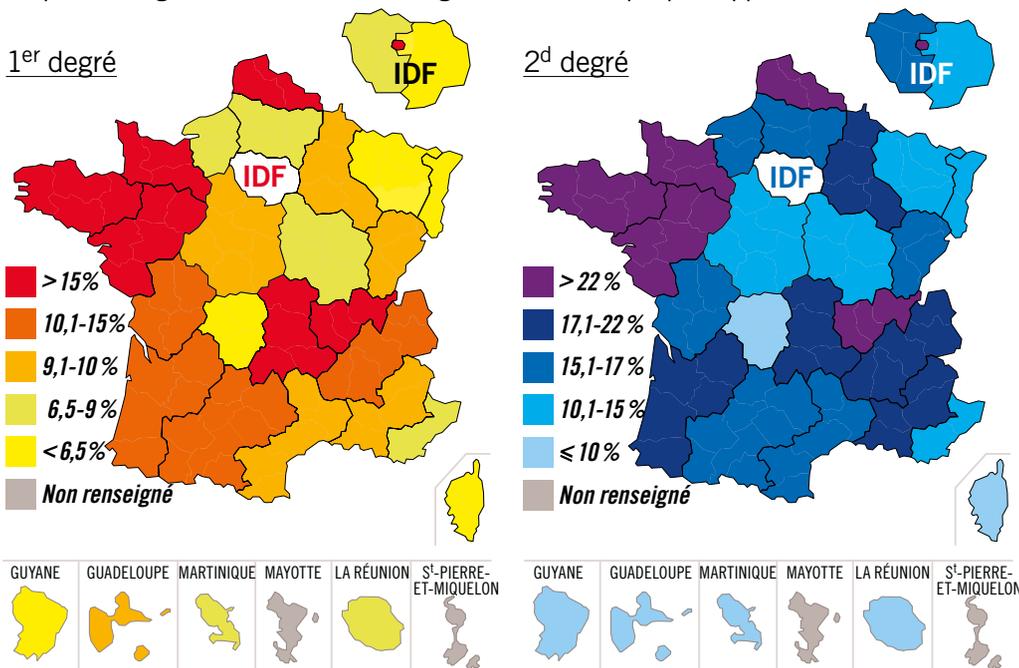
Hors enseignement agricole (cf. p.XV).



POIDS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Hors enseignement agricole (cf. p.XV).

En pourcentage des effectifs de l'enseignement catholique par rapport aux effectifs totaux.

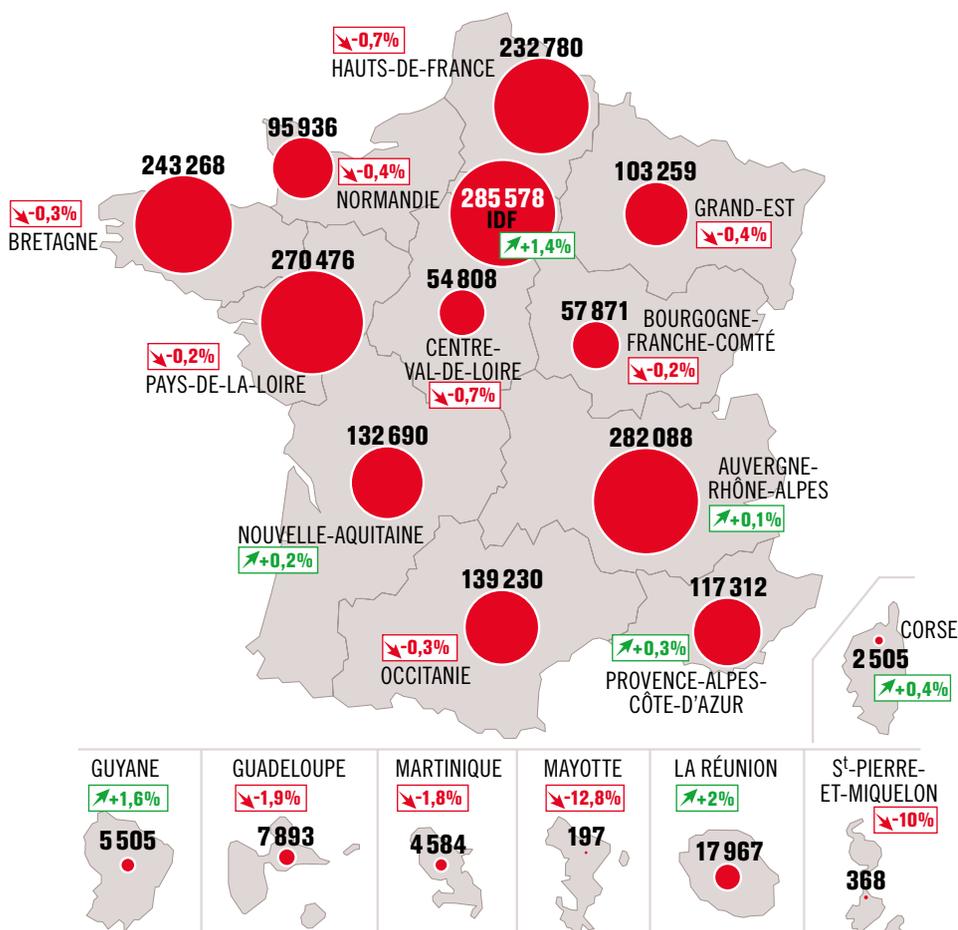


RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR RÉGION ET ÉVOLUTION DE 2018 À 2019

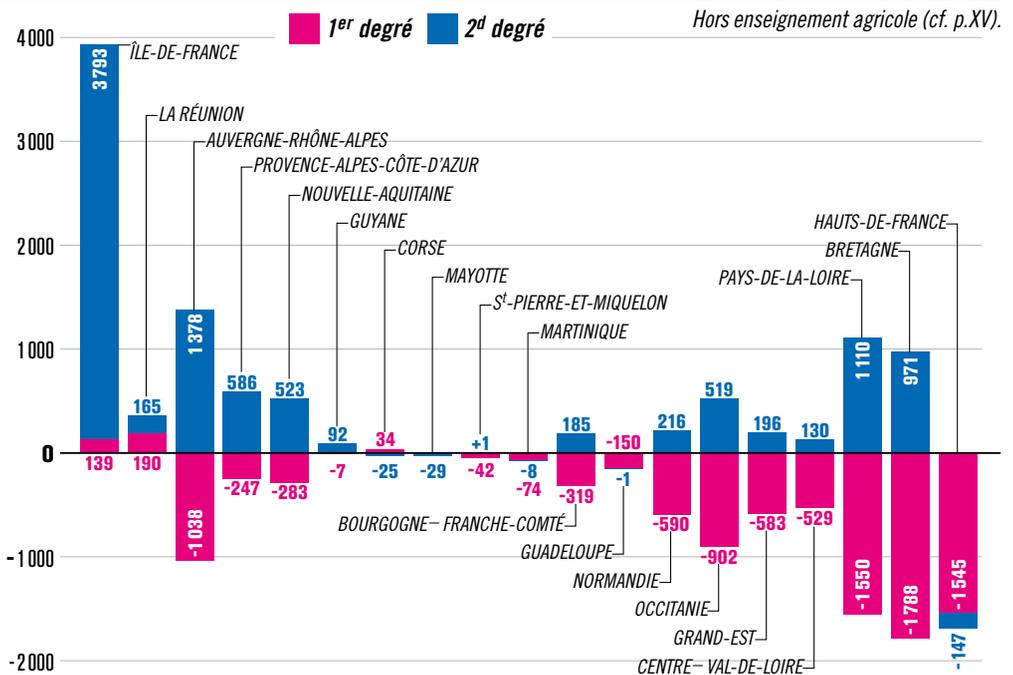
Régions	1 ^{er} degré	Collège	Lycée	Post-bac	Total 2019	Évolution (nombre)	Évolution (en %)
Auvergne-Rhône-Alpes	113 395	99 762	60 232	8 699	282 088	+ 340	+0,1 %
Bourgogne-Franche-Comté	22 444	20 549	12 527	2 351	57 871	- 134	-0,2 %
Bretagne	120 386	71 516	44 214	7 152	243 268	- 817	-0,3 %
Centre-Val-de-Loire	22 464	18 659	11 689	1 996	54 808	- 399	-0,7 %
Corse	1 134	825	510	36	2 505	+ 9	+0,4 %
Grand-Est	32 488	41 012	26 575	3 184	103 259	- 387	-0,4 %
Hauts-de-France	99 816	76 006	48 224	8 734	232 780	- 1 692	-0,7 %
Île-de-France	96 424	107 434	72 000	9 720	285 578	+ 3 932	+1,4 %
Normandie	39 987	32 623	20 169	3 157	95 936	- 374	-0,4 %
Nouvelle-Aquitaine	53 331	47 054	28 785	3 520	123 690	+ 240	+0,2 %
Occitanie	56 115	48 342	29 510	5 263	139 230	- 383	-0,3 %
Pays-de-la Loire	133 079	84 279	46 307	6 811	270 476	- 440	-0,2 %
Provence-Alpes-C.-d'Azur	42 768	43 015	27 619	3 910	117 312	+ 339	+0,3 %
Métropole	833 831	691 076	428 361	64 533	2 017 801	+ 235	0%
Guadeloupe	4 359	2 228	1 227	79	7 893	- 151	-1,9 %
Guyane	2 391	1 907	1 164	43	5 505	+ 85	+1,6 %
La Réunion	9 670	5 334	2 501	462	17 967	+ 355	+ 2 %
Martinique	2 255	1 529	780	20	4 584	- 82	-1,8 %
Mayotte	—	100	97	—	197	- 29	-12,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	246	122	—	—	368	- 41	-10 %
Dom	18 921	11 220	5 769	604	36 514	+ 137	+0,4 %
TOTAL	852 752	702 296	434 130	65 137	2 054 315	+ 371	0%

Hors enseignement agricole (cf. p.XV).

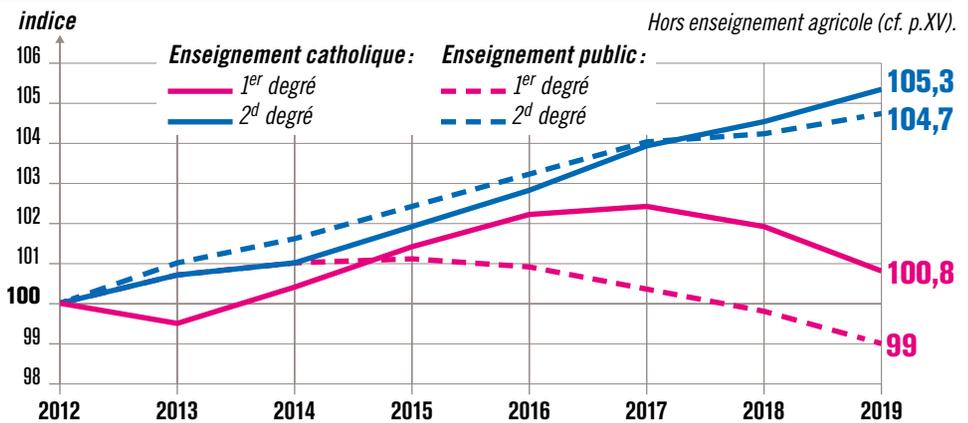
RÉPARTITION DES EFFECTIFS DANS LES RÉGIONS ET ÉVOLUTION DE 2018 À 2019



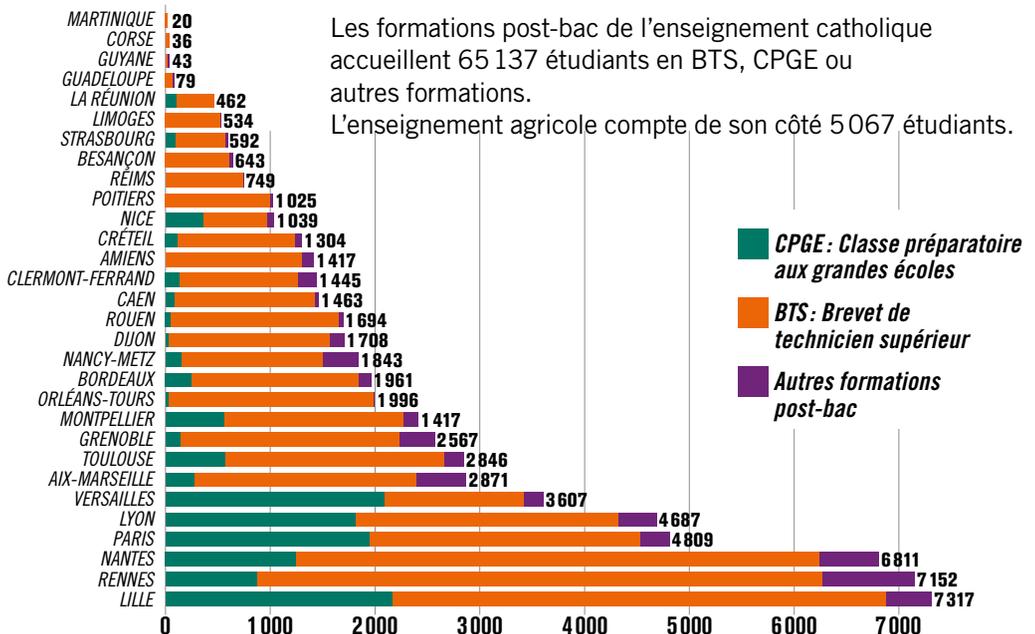
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1^{er} ET 2^d DEGRÉS PAR RÉGION DE 2018 À 2019



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET PUBLIC



EFFECTIFS ET RÉPARTITION DU POST-BAC PAR ACADÉMIE

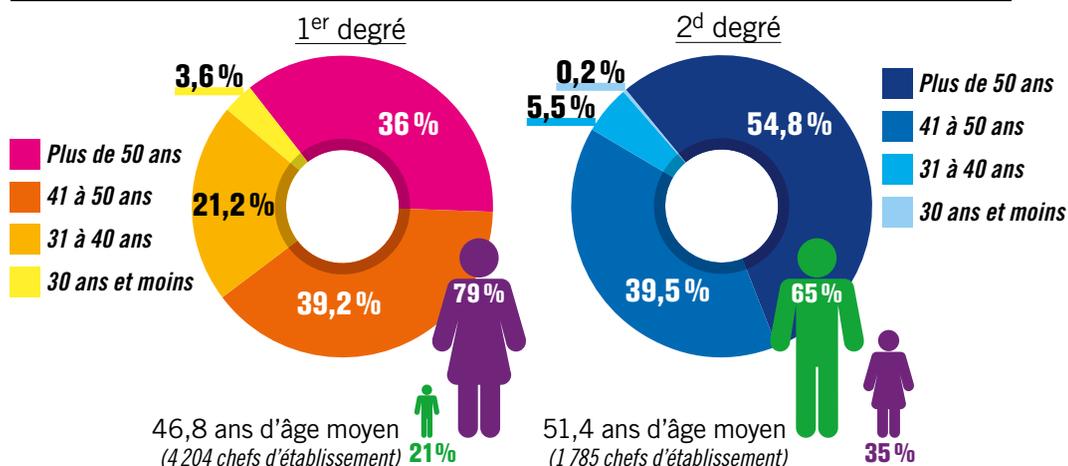


Les chefs d'établissement

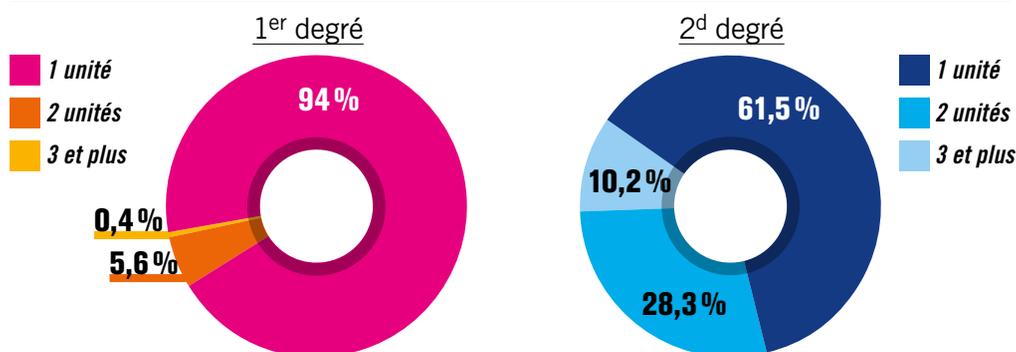
Les chefs d'établissement sont au nombre de 5 989 (4 204 en 1^{er} degré et 1 785 en 2^d degré). Ils portent la responsabilité pastorale et ont la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement qu'ils dirigent. Les femmes sont très largement majoritaires dans le 1^{er} degré. Deux chefs d'établissement sur trois sont des hommes dans le 2^d degré.

Quatre organisations professionnelles de chefs d'établissement sont reconnues par le Statut de l'enseignement catholique : le Snceel (2 266 adhérents), le Synadec (1 262 adhérents), le Synadic (560 adhérents) et l'UNETP (778 adhérents). Toutes quatre participent aux instances de l'enseignement catholique et représentent les chefs d'établissement dans les relations avec l'État et les autorités académiques.

MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DANS LES 1^{er} ET 2^d DEGRÉS



UNITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S) DIRIGÉE(S) PAR UN MÊME CHEF D'ÉTABLISSEMENT

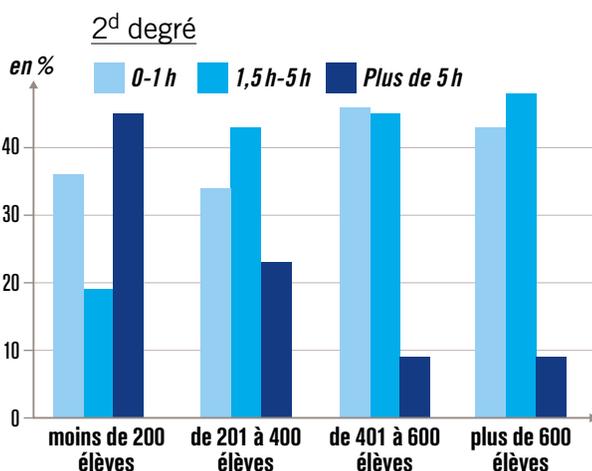


TEMPS D'ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE (EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT DIRIGÉ)

Les chefs d'établissement du 1^{er} degré bénéficient d'une décharge dite « de direction » qui est fonction du nombre de classes. Leur service d'enseignement hebdomadaire est ainsi défini :

1 à 3 classes :	27 h (temps complet)
4 à 7 classes :	20,25 h
8 et 9 classes :	18 h
10 à 13 classes :	13,5 h
14 classes et plus :	pas d'enseignement

Le statut du chef d'établissement du 2^d degré dispose qu'il conserve des heures d'enseignement s'il le souhaite, ou si la situation économique de l'établissement le nécessite. À la rentrée 2019, 12% des chefs d'établissement du 2^d degré enseignent plus de 5 h, c'est le cas de 31% de ceux qui encadrent moins de 400 élèves.



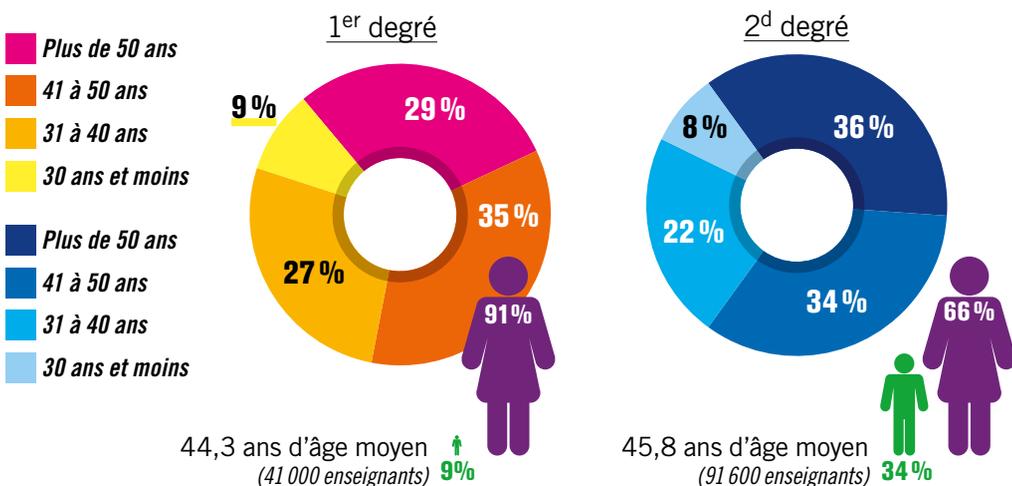
Les enseignants

Un peu plus de 135 000 enseignants exercent dans les classes sous contrat de l'enseignement catholique, hors enseignement agricole.

Les ratios présentés ici sont calculés sur la base de 132 600 individus. Ce chiffre est inférieur à la réalité : ne sont en effet comptabilisés que les enseignants (personnes physiques) installés administrativement par les services académiques au 30 novembre 2019.

Nombre de délégués auxiliaires sont devant des élèves à cette date avec un dossier administratif en cours de traitement, et ne sont donc pas repris dans nos bases.

MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DANS LES 1^{er} ET 2^d DEGRÉS



LES CONCOURS DE RECRUTEMENT

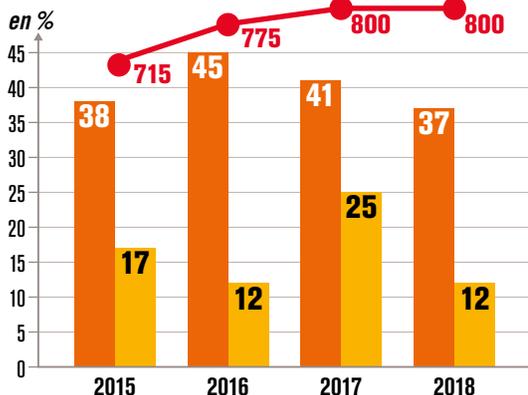
Les enseignants des établissements d'enseignement privé associés à l'État par contrat sont recrutés par le CRPE (Concours de recrutement des professeurs des écoles) ou le Cafep (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé).

Leur formation initiale est assurée dans le cadre de masters professionnels par une vingtaine d'Isfec (Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique), en partenariat avec les cinq universités catholiques.

Il est possible de s'inscrire aux concours sans passer par un Isfec, mais les candidats ont un taux de réussite nettement supérieur lorsqu'ils sont issus de la formation en Isfec.

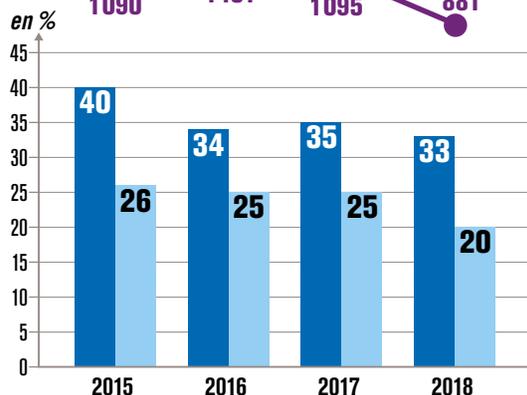
1^{er} degré (CRPE)

■ Réussite candidats Isfec ■ Réussite hors Isfec
— Nombre de postes au concours



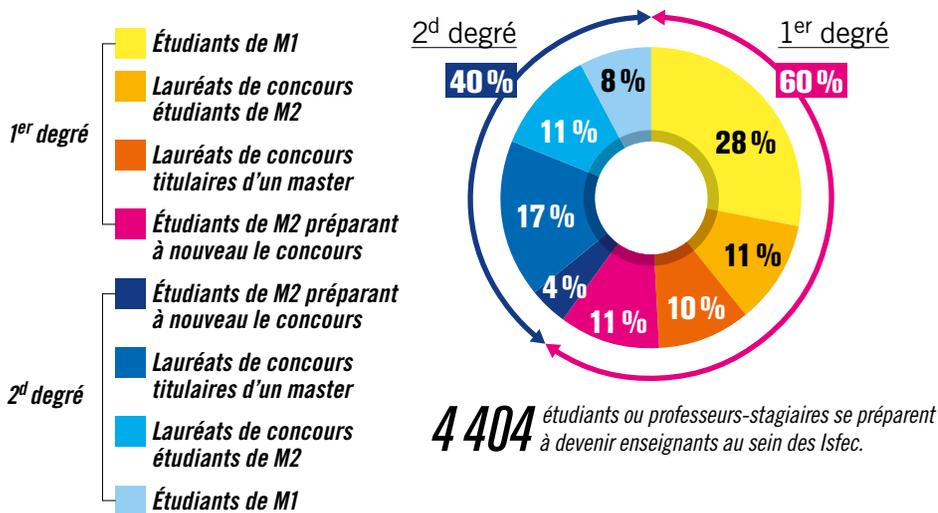
2^d degré (Cafep)

■ Réussite candidats Isfec ■ Réussite hors Isfec
— Nombre de postes au concours



RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN ISFEC SE PRÉPARANT À DEVENIR ENSEIGNANTS

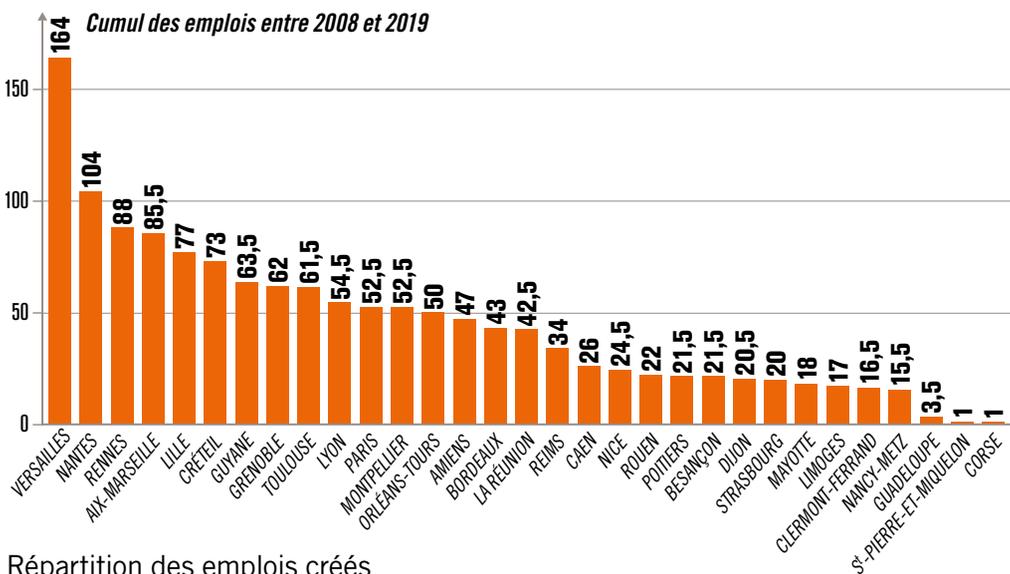
En 1^{re} année de master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), les étudiants passent le concours puis suivent une 2^e année de master en alternance, avec des parcours spéciaux pour les étudiants titulaires d'un autre master ou recalés au concours.



MOYENS AFFECTÉS AU PLAN DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'enseignement catholique poursuit une politique volontariste en faveur des publics en difficulté. Cela se traduit par une allocation de moyens spécifiques au titre du Plan de réussite éducative qui permet aux académies d'affecter des enseignants à des projets ciblés et d'ouvrir de nouvelles filières, voire de nouveaux établissements qui s'inscrivent dans cette dynamique. 1 383 emplois ont été affectés à ce plan depuis 2008.

Création d'emplois par académie



Répartition des emplois créés

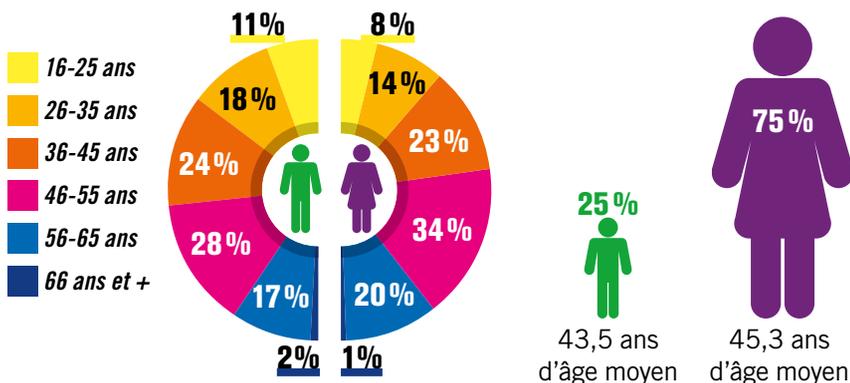


Salariés des établissements

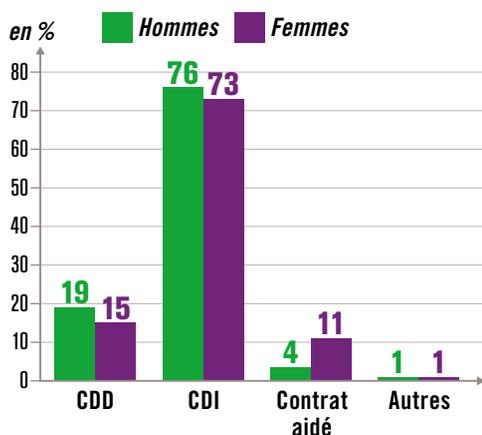
Les Ogec (Organismes de gestion de l'enseignement catholique) ont la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale des établissements. Ils sont les employeurs des personnels de droit privé. Les Ogec emploient plus de 80 000 salariés dans les services supports (personnels administratifs, d'éducation, d'entretien, de restauration...).

Les données présentées ici sont tirées d'un panel de 28 000 salariés sur l'exercice 2017-2018, hors enseignement agricole (cf. p. XV).

MOYENNE D'ÂGE ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

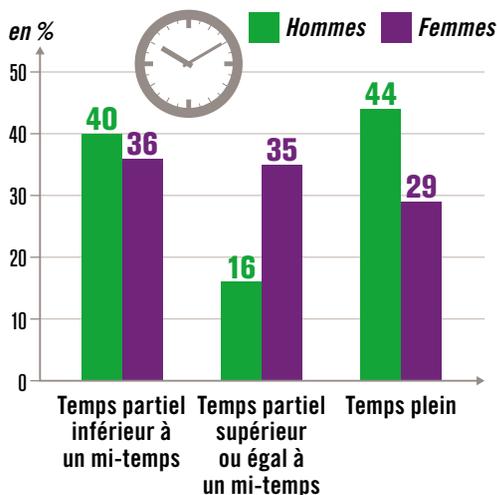


RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT

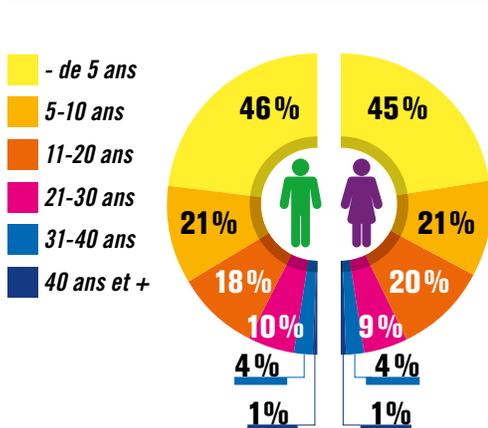


CDD : Contrat à durée déterminée.
CDI : Contrat à durée indéterminée.
Autres : apprentis, professionnalisation...

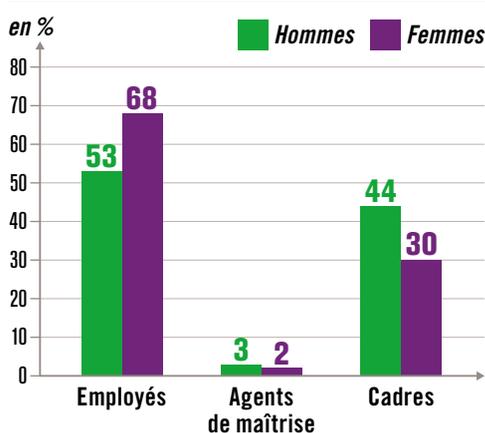
RÉPARTITION PAR TEMPS DE TRAVAIL



ANCIENNETÉ DES SALARIÉS



RÉPARTITION PAR CSP



Les indicateurs économiques

Le fonctionnement des établissements privés associés à l'État par contrat est assuré :

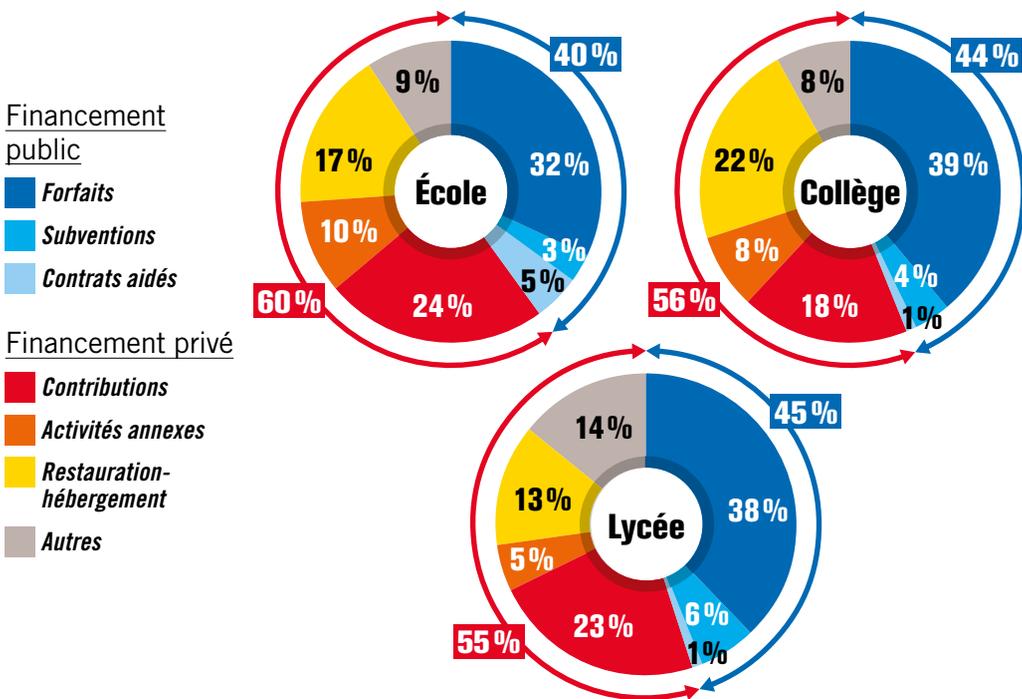
- d'une part par l'État et les collectivités territoriales (commune pour les écoles, département pour les collèges et région pour les lycées), sous la forme d'un « forfait d'externat » qui doit en principe couvrir les dépenses de fonctionnement relatives à la scolarisation des élèves externes ;
- d'autre part par les familles, sous la forme d'une « contribution familiale » destinée à financer les activités liées au « caractère propre » et les investissements immobiliers.

Des subventions diverses et le financement des contrats aidés viennent compléter les ressources publiques.

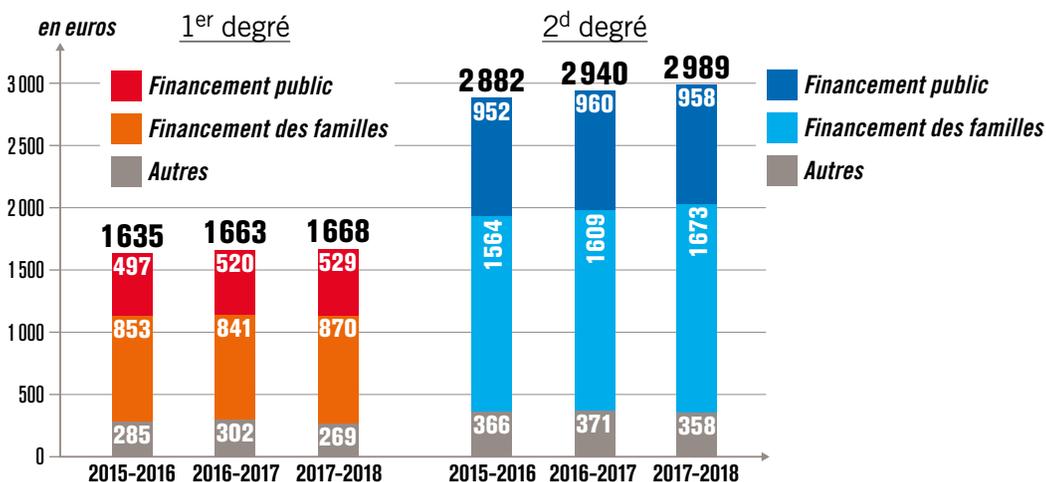
La restauration et l'hébergement, ainsi que la plupart des activités annexes (voyages, activités péri-scolaires...) sont à la charge exclusive des familles.

Hors enseignement agricole (cf. p.XV).

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PUBLIC ET PRIVÉ

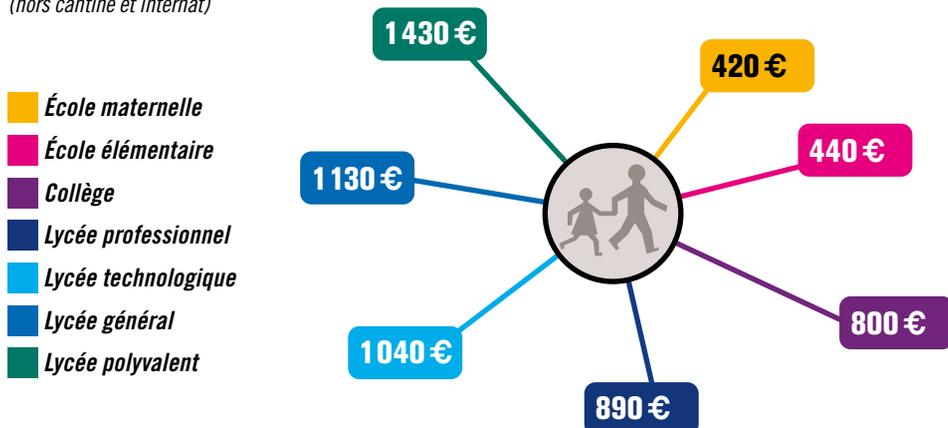


ÉVOLUTION DU FINANCEMENT PUBLIC ET PRIVÉ PAR ÉLÈVE ET PAR AN

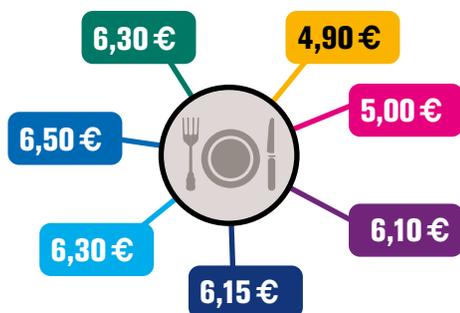


FINANCEMENT PRIVÉ

Prix moyen de la contribution des familles par élève et par an
(hors cantine et internat)

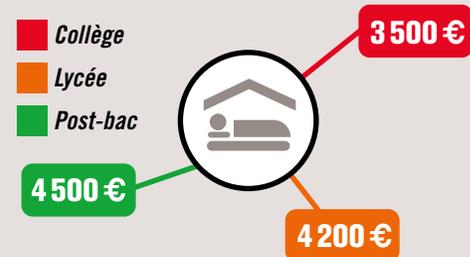


Prix moyen d'un repas à la cantine



Prix moyen de l'internat par élève et par an

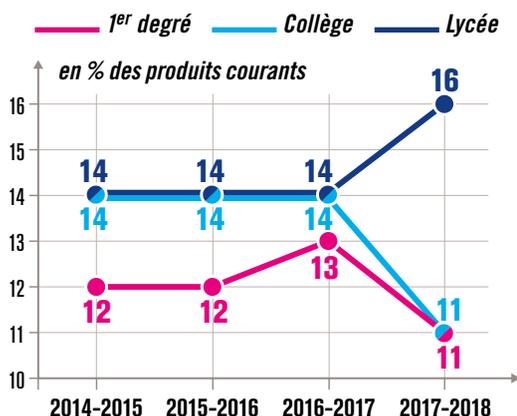
(cantine comprise et hors contribution familiale)



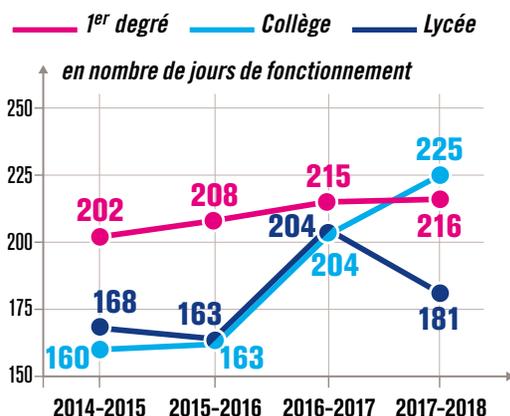
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) DES ÉTABLISSEMENTS ET FONDS DE ROULEMENT

La Capacité d'autofinancement (Caf) est l'excédent de trésorerie dégagé sur une année de fonctionnement. Le fonds de roulement correspond globalement au niveau de trésorerie d'un Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) en début d'année scolaire et permet d'engager les premières dépenses en attendant les encaissements de scolarité et des forfaits publics. La Caf devrait être de l'ordre de 15% pour que l'établissement puisse fonctionner et investir (en particulier pour faire face à l'entretien immobilier). En réalité, 30% des écoles, 20% des collèges et lycées ont une Caf inférieure à 5% de leurs produits annuels. De même, environ 15% ont un niveau de trésorerie inférieur à deux mois de charges, pour une préconisation à quatre mois.

Évolution de la Capacité d'autofinancement des établissements



Évolution du fonds de roulement des établissements

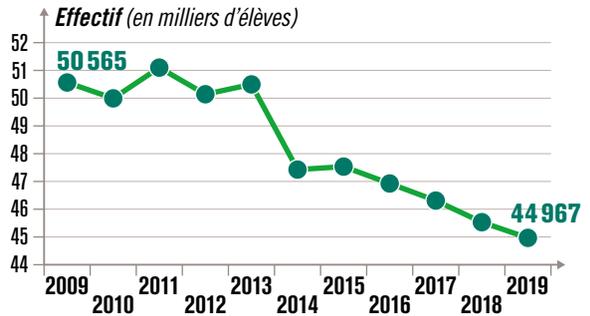


L'enseignement agricole

Le Conseil national de l'enseignement agricole privé (Cneap) regroupe 183 lycées et 18 sites de formation sous contrat avec le ministère de l'Agriculture (dans le cadre de la loi Rocard de 1984).

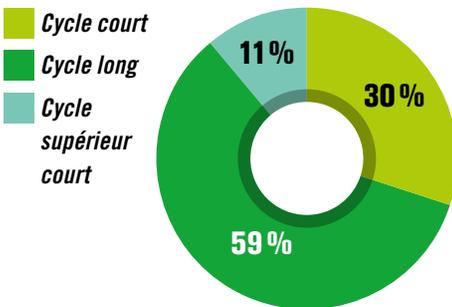
Ce réseau scolarise **44 967** élèves (de la 4^e au post-bac) et **4 000** apprentis. **4 800** professeurs enseignent dans ces établissements qui salarient **6 570** personnels.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR CYCLE ET PAR FILIÈRE

Répartition par cycle

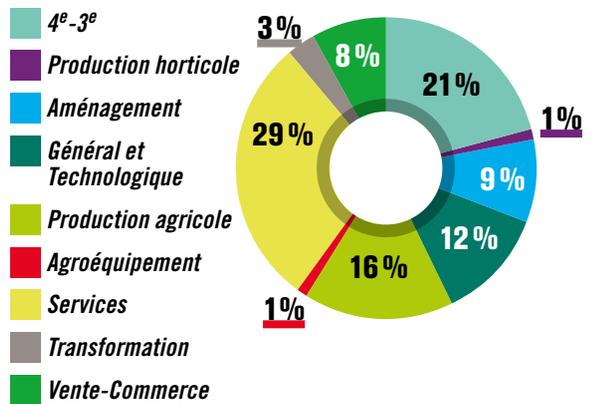


Cycle court: préparation à un diplôme de niveau V (CAPA ou BEPA).

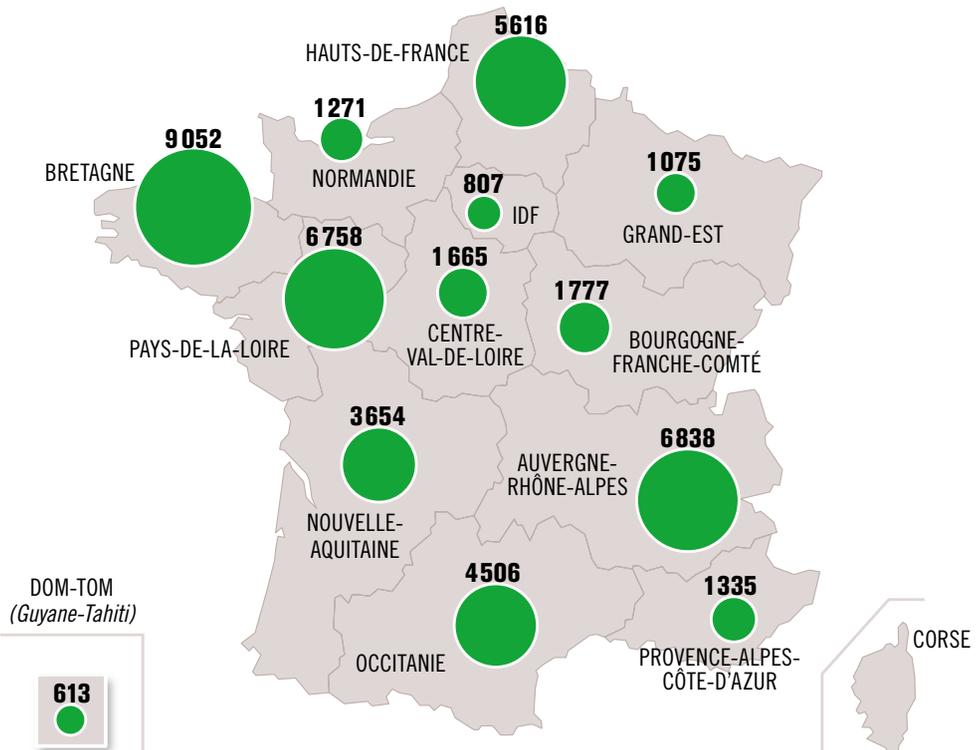
Cycle long: préparation à un diplôme de niveau IV (bac techno STAV ou bac pro).

Cycle supérieur court: préparation à un diplôme de niveau III (BTS).

Répartition par filière



NOMBRE D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PAR RÉGION



Sources

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique réalise chaque année en novembre une enquête destinée à consolider les effectifs d'élèves et les moyens d'enseignement affectés aux établissements. Cette enquête permet d'établir les ratios nécessaires à la préparation de la rentrée suivante sur la base des moyens horaires consommés.

Les applications Ange 1 (Application nationale pour la gestion des élèves), pour le 1^{er} degré, et Ange 2, pour le 2^d degré, sont déployées à cet effet dans les établissements. Les données récoltées sont validées par les trente observateurs académiques du réseau **Solfege** (Service d'observation de l'enseignement catholique pour la fonction éducative et la gestion des emplois) puis consolidées et analysées par Philippe Mignot, en charge de l'Observatoire national Solfege.

Les informations sur les concours sont fournies par **Formiris** ; celles sur les données économiques sont issues de l'application Indices déployée par la **Fédération des Ogec**.

Les données relatives à l'enseignement public sont extraites du RERS (Repères et références statistiques) édition 2019 du **ministère de l'Éducation nationale** et des notes de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

Enfin, les chiffres de l'enseignement agricole ont été fournis par le **Cneap** (Conseil national de l'enseignement agricole privé).

